

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU Lundi 9 Décembre 2019**

Le neuf Décembre deux mil dix neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BRUNET Joël, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 18

Date de convocation du conseil municipal : 02/12/19

**PRESENTS : BRUNET Joël, LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre, CHOLLET Collette, AUBRY Claude, BUFFARD Franck, DUBRUC Yves, GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOE Annick, RICHER Jean-François, VIEIRA Laëtitia,**

**ABSENTS QUI ONT DONNE POUVOIR : BREVET Jean-Michel à AUBRY Claude, MOUSSET Farida à BUFFARD Franck, TARPIN-LYONNET Astrid à BRUNET Joël, VINCONNEAU Eric à CHOLLET Colette, YNNA Lydia à VIEIRA Laëtitia**

**ABSENTE : COMPAGNON Sylvaine**

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire VIEIRA Laëtitia

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

**APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N° 2 (ZONE N/CARRIERES) ET N°3 (ZONEN/KARTING) AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-21

VU les délibérations n°01 et n°2 du 26 Juin 2017 prescrivant la révision allégée n°2 et n°3 avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 Février 2011, modifié le 30/01/2017 et le 10/04/2018, arrêtant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

VU les délibérations n°1 et n°2 du 28 Janvier 2019 arrêtant le projet de révision allégée n°2 et n°3 avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

VU les avis des personnes publiques Associées (PPA) consultées sur le projet de PLU arrêté ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 Mai au 1er Juillet 2019 inclus

VU l'arrêté municipal n°01/06/19 du 4 Juin 2019 prorogeant l'enquête publique jusqu'au 1er Juillet 2019.

VU le rapport, les conclusions et l'avis motivé du Commissaire-Enquêteur,

VU le tableau de synthèse des avis personnes publiques associées, des personnes consultées et du Commissaire-Enquêteur établissant les décisions de réponses et de modifications du projet arrêté de révision allégée n°2 et n°3 pour tenir compte de ces avis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 VOIX POUR**

- **DECIDE** d'approuver la révision allégée n°2 et n°3 avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme L'approbation de la révision avec examen conjoint du PLU de la commune sera exécutoire dès que toutes les mesures de publicité auront été réalisées.

**ACQUISITION PARCELLES SITUÉES EN DEHORS DU PERIMETRE DE LA ZAC « LE MENIE & EN RIGNION »**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°04/07/19 du 10 Juillet 2019 par laquelle le conseil municipal a donné son accord pour se porter acquéreur de parcelles situées en dehors du périmètre de la ZAC au prix de **111 443,52€HT**.

VU la rectification opérée par SEMCODA, Aménageur et Maître GELOS Vanessa, Notaire à AMBERIEU EN BUGÉY, stipulant et confirmant que la vente de ces terrains n'est pas soumise à la TVA sur la marge mais à la TVA sur le prix total, il convient d'accepter le nouveau prix qui s'établit comme suit :

$$111\ 453,52\text{€HT} \times 20\% = \mathbf{133\ 732,22\text{€TTC}} \text{ ( 8029m}^2\text{)}$$

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 VOIX POUR**

- **DONNE** son accord pour la réalisation de cette vente et **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

**ELECTRIFICATION RURALE**

**Alimentation électrique au lieudit « LA CHAUME »**

Pour permettre au SIEA l'établissement de l'étude détaillée de l'opération « Alimentation électrique de l'Entreprise PIERRE ET BOIS, au lieudit « LA CHAUME » sur le territoire de la commune de CHATEAU GAILLARD, située en zone Ux au PLU, Mr le Maire présente le plan de financement proposé par le SIEA qui s'établit comme suit :

Montant des travaux projetés TTC	30 000,00 €
Montant des travaux projetés HT	25 000,00 €
Participation du SIEA (50% du HT)	12 500,00 €
Récupération TVA	5 000,00 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune 50% du HT	<b>12 500,00 €</b>

**Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 VOIX POUR**

- **ACCEPTE** le plan de financement pour la réalisation des travaux ci-dessus présenté par le SIEA

**ELECTIONS MUNICIPALES 2020/MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES**

**CONSIDERANT** la nécessité, dans un souci de transparence, d'équité de traitement et de sécurité juridique, de préciser par délibération du conseil municipal les modalités de mise à disposition des salles communales pour les candidats se présentant aux élections municipales de 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de la mise à disposition 4 mois avant la date retenue pour les élections municipales 2020 ainsi que la gratuité de :

- La salle polyvalente
- La salle des associations
- La salle du Conseil Municipal

au bénéfice des listes de candidats de la commune qui en font la demande.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 VOIX POUR**

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus

**BUDGET COMMUNAL/ REGULARISATION DUREE D'AMORTISSEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT**

**DUREE D'AMORTISSEMENT POUR COMPTES D'IMMOBILISATIONS -SECTION INVESTISSEMENT**

A la demande de Mr le Trésorier, il convient de régulariser l'amortissement de subventions qui n'ont pas été pris en compte sur le budget communal (travaux électrification rurale et travaux basse tension et télécommunication)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 VOIX POUR,**

- **FIXE** la durée de ces subventions comme suit :

compte 2041512 = **10 ans**

compte 2041582 = **20 ans**

**DECISIONS MODIFICATIVES/BUDGET COMMUNAL**

Après exposé de Mr THIBAUD Jean-Pierre en charge des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 VOIX POUR, APPROUVE les décisions modificatives ci-dessous**

**PERSONNEL**

	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTATION CREDITS
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
022- dépenses imprévues	<b>15000</b>	
012- Charges de personnel		<b>15000</b>

## **AMORTISSEMENT SUBVENTIONS**

Amortissement non prévus au BP 2019/A régulariser sur demande du trésorier

	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTATION CREDITS
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
023 - VIREMENT SECTION INVEST	<b>25404,05</b>	
6811-042- dotation aux amortissements		<b>25404,05</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
021 - VIREMENT DE LA SECTION FONC	<b>25404,05</b>	
28041512-040- amortissement		<b>1083,3</b>
28041582-040 - amortissement		<b>24320,75</b>

## **DEPENSES INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTATION CREDITS
2111- Terrains ZAC		21640
21568-220 Pompiers		250
2183- Photocopieur Ecole		2050
2313-25 GROUPE SCOLAIRE	20942	
2313-35 TENNIS	366	
2313-309 CIMETIERE	1862	
2313-322 ACCESSIBILITE	117	
2313-327 LAMPADAIRES	653	
<b>TOTAL</b>	<b>23940</b>	<b>23940</b>

## **REGULARISATION DECISION MODIFICATIVE DU 10 OCTOBRE 2019**

La somme de 90 000€ prévue pour les travaux d'aménagement du Parking a été imputée sur le compte 2315 - NON AFFECTE, alors qu'elle aurait dû être imputée sur le compte 2315-324 AMENAGEMENT PARKING

INVESTISSEMENT	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTATION CREDITS
2315 Installations, matériel, outillages techniques	90000	
2315-324 Parking		90000
<b>TOTAL</b>	<b>90000</b>	<b>90000</b>

## **INTEGRATION INDEMNITE REGIES SALLE POLYVALENTE-CANTINE/GARDERIE – BIBLIOTHEQUE/REGULARISATION DELIBERATION N°08/06/16 DU 13 JUIN 2016/RIFSEEP**

La délibération n°08/06/16 du 13 Juin 2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel n'intégrait pas la possibilité de versement d'une indemnité aux agents ayant la responsabilité d'une régie d'avance et/ou de recettes.

A ce titre, il convient d'instituer une part supplémentaire « IFSE régies ». Cette délibération permet de régulariser le versement de l'indemnité de régies des agents dont les cadres d'emplois sont concernés par le RIFSEEP.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 VOIX POUR**

- **DECIDE** d'intégrer la part IFSE Régie pour les agents nommés régisseur de la Cantine-Garderie et Salle Polyvalente, également concernés par le RIFSEEP

## **ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX PERSONNEL COMMUNAL**

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame l'Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré par 18 VOIX POUR**

- **DECIDE** d'attribuer aux agents communaux des chèques cadeaux pour un montant de 130€/agent pour l'année 2019.

- **DIT** que ces chèques seront attribués :  
**Aux agents titulaires , stagiaires et contractuels, de la collectivité , en activité ce jour.**

#### **CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES INFIRMIERS DU COLLEGE DE LA PLAINE DE L'AIN – LEYMENT**

**Reportée dans l'attente de plus d'informations**

#### **CENTRE DE GESTION DE L'AIN/RENEGOCIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion de l'Ain pour étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires des collectivités affiliées à GRAS SAVOYE et pour procéder à une nouvelle consultation.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Demande d'acquisition d'une parcelle située en zone industrielle, ancien chemin communal déclassé en tant que tel et intégré dans le domaine public de la commune.

Demander avis des domaines

#### **Lotissement « L'ECRIN**

Modification du sens de circulation de tous les véhicules accédant au chantier du lotissement L'ECRIN

« Arrivée par le Chemin de la Vie du Bois et sortie par le Chemin donnant vers la rue du Villier ».

Prendre nouvel arrêté.

**Fin de séance : 22h30**

**Fait à Chateau-Gaillard, le 18 Décembre 2019**

**Le Maire,  
Joël BRUNET**